Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 mai 2026

Convocations du 05 mai 2026

Ouverture de la séance à 18 h 00 sous la présidence de Monsieur Stéphane Delabre Maire d'Aigneville.

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers :

Sont présents :
Monsieur DELABRE Stéphane, Monsieur MALLET Yann, Monsieur N'GANGA-KOUILOU Rufin, Madame PLOCH Marine, Madame ADAM Samuelle, Monsieur BRAILLY Antoine, Madame DESIRE Chloé, Monsieur DEVISMES Jean-Michel, Madame LION Sylvie, Monsieur MAISON Ludovic, Monsieur MAGGI Mathieu, Monsieur RECOULES Clément, Madame TETU Laure.

Absentes excusées : Madame FLAHAUT Gwénaëlle, Madame BEAUCLAIR Marie-Laure.

Madame Marie-Laure BEAUCLAIR a donné procuration à Monsieur Stéphane DELABRE.
Madame Gwénaëlle FLAHAUT a donné procuration à Madame Marine PLOCH.

ORDRE DU JOUR :

01	**Secrétaire de séance :**	Désignation
02	**Procès-verbal :**	Approbation du procès verbal du 21 avril 2026
03	**Délégation du maire :**	Information
04	**Affaires Générales** :	Centre de loisirs de juillet 2026 : Tarifications
05	**Affaires Générales** :	Redevance spéciale
06	**Affaires Générales :**	Retour des commissions communales
07	**Droit d'initiative** :	

01 Secrétaire de séance : Désignation

Conformément à la dernière réunion, Monsieur le Maire rappelle que nous suivons l'ordre du tableau du conseil municipal pour nommer le secrétaire de séance, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Rufin N'GANGA-KOUILOU secrétaire de séance.

02 Procès-verbal : Approbation du procès verbal du 21 avril 2026

Monsieur le Maire indique que le procès verbal a été envoyé ce jour aux élus et qu'il est possible de reporter sa validation lors de la prochaine réunion.
Le conseil souhaite valider ce procès lors de la prochaine réunion du conseil.

03 Délégation du maire : Information

A.C.L.A :
Monsieur le Maire donne à chaque conseiller une copie du procès-verbal de dissolution de l'association A.C.L.A.

Balayage :
Monsieur le Maire informe le conseil d'une intervention de balayage sur l'ensemble des rues de la commune le mardi 5 mai.

Association du Vimeu :
L'association du Vimeu est intervenue une première fois du 13 au 17 avril 2026 pour une opération de désherbage manuel dans la commune. Une seconde intervention sur les trottoirs et caniveaux est programmée en semaine 21.
Il est rappelé au conseil municipal que les produits phytosanitaires sont interdits en collectivité, des alternatives sont possibles mais finalement peu efficaces. Une troisième action manuelle avec l'association est à envisager.

Prochaine réunion :
Une réunion du conseil municipal pour désigner les délégués en vue du renouvellement du mandat des sénateurs aura lieu le 5 juin à 18 h 00.
Cette date est imposée par l'Etat, toutes les communes se réuniront le même jour.

Diffusion adresses mail :
Monsieur le Maire demande si les membres du conseil sont d'accord pour la diffusion de leurs adresses électroniques à Monsieur Max Leconte afin qu'il puisse leur transmette les informations sur l'ouverture de son café ainsi que du programme des manifestations.
Les élus acceptent cette diffusion de leurs adresses.

Défibrillateur :
La maintenance des défibrillateurs a été réalisée ce jour par l'entreprise Defibtec.
Il est rappelé que deux défibrillateurs sont installés sur la commune, un situé à la salle des fêtes et le second en mairie.
En 2027, il faudra prévoir le changement des batteries ainsi que des électrodes sur ces deux appareils.

Syndicat des Eaux de Picardie :
Le syndicat des eaux a installé son exécutif le 5 mai 2026.
Ce syndicat mixte regroupe trois syndicats : Le SIAEP d'Aigneville, le syndicat du Bois de la Motte et le Syndicat des eaux de Picardie.
Constitution du nouveau bureau :
Président : José Marque, commune de Saint-Blimont
1er vice-président : Stéphane Delabre, commune d'Aigneville
2ème vice-présidente : Brigitte Théron, commune de Méneslies
3ème vice-président : Dominique Henocque, commune de Vaudricourt
4ème vice-président : Angélique Guillot, commune de Nibas
5ème vice-président : Vincent Morand, commune d'Oust- Marest

Réunion SIAHBV : la Vimeuse
Le syndicat a installé son exécutif le 28 avril

Président : Nicolas Plé, maire de Vismes au Val

SIGLV : Gymnase du lycée du Vimeu

Le syndicat est représenté par :

Président : Monsieur Antoine Dubois

1er Vice-Président : Monsieur Jean-Marie Machat

2éme Vice-Présidente : Madame Sandra Charley

Monsieur Mallet Yann informe le conseil du montant de la cotisation de la commune d'Aigneville pour le SIGLV, soit 1 250.74 € ; somme répartie en : 919 habitants x 0.46 € et 18 enfants x 46 €.

Monsieur le Maire explique que cette participation est calculée sur le nombre d'habitants de la commune et en fonction du nombre d'enfants utilisant le Gymnase du Lycée.

Monsieur Mathieu Maggi demande si le délégué de notre commune s'est présenté pour la représentation de ce syndicat. Monsieur Yann Mallet indique qu'il s'est effectivement présenté en qualité de vice-président mais c'est le bureau sortant qui a été entièrement réélu.

Communication :
Monsieur Clément Recoules, conseiller délégué en charge de la communication élabore un document papier sur les différents événements à venir et passés, ce travail est assisté des rapporteurs des 4 commissions Communales.

04 Affaires Générales : centre de loisirs du mois de juillet : tarifications :

Madame Marine Ploch fait part de l'examen des tarifs du centre pour juillet. Ces tarifs ont été étudiés en tenant compte des tarifs pratiqués sur la CCV.
La commission propose une possibilité d'inscription à la semaine pour permettre plus de souplesse aux familles.
Monsieur le Maire indique que nous devons valider les tarifs aujourd'hui pour permettre la diffusion de la fiche de préinscription pour le centre de juillet.

Tableau des tarifs pour une semaine au centre de loisirs

Accueil de loisirs tarif été	**Quotient de 0 € à 525 €**		**Quotient de 526 € à 700 €**		**Quotient de 701 € à 900 €**		**Quotient de 901 € et plus**
Enfants résidants ou scolarisés dans la commune	Tarif	Avec CAF déduite	Tarif	Avec CAF déduite	Tarif	Avec CAF déduite	32,50 €
	30,80 €	*13,30 €	31 €	*13,50 €	31,50 €	*14 €	
Enfants ne résidants pas la commune	Tarif	Avec CAF déduite	Tarif	Avec CAF déduite	Tarif	Avec CAF déduite	65 €
	57,5 €	*40 €	60 €	*42,50 €	62,50 €	*45 €	

Le conseil décide à l'unanimité la mise en place des tarifs du centre comme indiqué.

05 Affaires Générales : Redevance spéciale

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Vimeu a mis en place la **redevance spéciale pour les ordures ménagères et le tri sélectif.**
C'est une participation financière demandée par la CCV aux collectivités et aux professionnels
La redevance spéciale est prévue par le Code général des collectivités territoriales.
Elle sert à financer la collecte et le traitement des déchets produits par :

- Les commerces,
- Les artisans,
- Les entreprises,
- Les administrations,
- Les établissements publics,

La CCV assure la collecte des déchets professionnels avec le service public des déchets ménagers, elle peut facturer ce service via une redevance spéciale.
Elle est distincte de :
La **TEOM** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères),

Cette redevance spéciale sert :

- A faire payer le service ;
- Éviter que les ménages financent les déchets professionnels ;
- Encourager la réduction et le tri des déchets

Pour notre Commune : nous disposons pour les ordures ménagères (des poubelles noires et grises) de :
3 bacs de 360 litres pour la salle des fêtes et l'école
1 bac de 360 litres pour la mairie et les locaux techniques
1 bac de 140 litres pour le stade
3 bacs de 140 litres pour le cimetière
1 bac de 140 litres pour la salle d'Hocquélus

Pour le recyclage (poubelles jaunes) de :
1 bac de 360 litres pour l'école
1 bac de 360 litres pour la mairie et le local technique
1 bac de 140 litres pour le stade
3 bacs de 140 litres pour la salle des fêtes
1 bac de 140 litres pour la salle à Hocquélus

La commune est exonérée de la redevance pour la collecte de 2 bacs de 360 litres pour les ordures ménagères et de 3 bacs de 360 litres pour le tri sélectif.

Nos besoins :
* Cimetière 2 bacs de 140 litres ordures ménagères et deux bacs de 140 litres pour le tri
* Local technique et mairie : 1 bac de 360 litres ordures ménagères et 1 bac de 360 litres pour le tri
* Stade : 1 bac de 140 litres ordures ménagères et un bac de 140 litres pour le tri
* Salle des fêtes et école : trois bacs de 360 litres pour les ordures ménagères et 4 bacs de 360 litres pour le tri
* Salle Hocquélus : 1 bac de 140 litres ordures ménagères, et 1 bac de 140 litres pour le tri

Ces nouvelles dispositions qui ont été examinées en janvier 2026 par l'ancien conseil municipal et validées lors de la réunion de commission du 7 mai 2026.
La commune d'Aigneville, avec ces nouvelles dispositions devra s'acquitter d'une redevance spéciale qui s'élèvera à 2 880 € par an.

Monsieur Mathieu Maggi demande si le planning de ramassage sera identique à celui pratiqué actuellement.
Monsieur le Maire lui répond que oui, un ramassage pour les ordures ménagères toutes les semaines, et pour le tri tous les quinze jours.

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de revoir le tri des déchets au cimetière, peut être par la mise en place d'un composteur car il est dommage d'enfuir des déchets organiques.

Monsieur Antoine Brailly demande comment vont être comptabilisés les containers.
Monsieur le Maire lui répond que la CCV va reprendre les containers qui n'entreront pas dans la convention.
Une étiquette spécifique sera apposée sur les containers reconnus pour en permettre le ramassage.

Monsieur Rufin N'Ganga-Kouilou indique que nous allons devoir communiquer sur cette nouvelle disposition qui génère une nouvelle charge communale.

Monsieur Yann Mallet rappelle que ce contrat est révisable deux fois par an avec la CCV.

Après toutes ces informations, le conseil décide à l'unanimité de signer cette convention de la redevance spéciale proposée avec la CCV.

06 Affaires Générales : Retour des commissions communales

Commission en charge des investissements travaux et de la sécurité :
Salle Hocquélus :
Monsieur Yann Mallet indique que nous avons sollicité l'entreprise BAILLEUL, société spécialisée dans la fourniture de cuisines sur Abbeville, pour établir une proposition pour la cuisine située dans le local communal à Hocquélus, un rendez-vous est programmé mardi 12 mai.
Monsieur Mathieu Maggi demande des informations sur ce qui est envisagé dans cette cuisine.

Monsieur Yann Mallet indique que ce lieu sera principalement utilisé pour de la cuisine de réchauffage avec un four, un lave-vaisselle, une chambre froide et un évier.

Monsieur Ludovic Maison indique que cette question concernant le matériel n'a pas encore été évoquée en réunion de commission.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est nécessaire de faire établir des devis par des professionnels pour faire des choix ensuite en réunion de commission.
Monsieur Mathieu Maggi pose la question qui est « nous » ?
Monsieur le Maire lui répond que c'est lui qui a demandé de lancer des études de devis.

L'architecte qui accompagne la commune n'impose pas au regard de la taille des locaux l'installation d'une cuisine de collectivité pour ERP (Etablissement Recevant du Public).
Monsieur le Maire indique qu'il faudrait y prévoir à minima du matériel professionnel au niveau du lave-vaisselle.
Monsieur Mathieu Maggi trouve que ces choix de matériel de cuisine auraient dû être échangés en réunion de commission.
Monsieur Antoine Brailly trouve qu'il faut d'abord établir des devis pour y réfléchir ensuite en commission.
Monsieur Yann Mallet confirme qu'une date de commission sera programmée pour étudier des propositions de cuisine.
Monsieur Mathieu Maggi indique qu'il est utilisateur de chambres froides dans ses fonctions professionnelles et qu'il peut apporter son expérience dans l'utilisation de ce type de matériel.
Monsieur Yann Mallet lui indique que nous prévoyons une armoire réfrigérée dans cette petite cuisine.
Monsieur le Maire indique que nous allons présenter les différentes solutions à la commission et que rien n'est figé pour l'instant.

Commission en charge des festivités du social et cadre de vie
Achat poubelles
Madame Gwénaelle Flahaut étant absente excusée, Monsieur le Maire présente un résumé de la commission en charge des festivités du social et cadre de vie du 7 mai dernier.
Il a été évoqué :
L'achat des poubelles sur les trois aires de jeux et au city stade, prévision au budget 3 000 € TTC.
Prix pour 8 poubelles : 2 par site (jaune et grise) : 2 998.56 € TTC.
Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cet achat.

Prochaine manifestation
La fête des voisins se déroulera sous le préau d'Hocquélus le 29 mai 2026 à partir de 18 h, une communication sera faite auprès des habitants, un barbecue sera mis à disposition ainsi que des jeux picards. L'apéritif sera offert par la municipalité à cette occasion.

Fête du village et fête nationale
-La fête du village aura lieu les 11 – 12 et 13 juillet :
Le 11 juillet : un feu d'artifice sera tiré à 23 h 15, à l'issue de la retraite aux flambeaux allant de la salle des fêtes jusqu'au stade.
Le montant du feu est de 3 900 € TTC et il est proposé d'acquérir une table de tir au prix de 1 000 € TTC.
Le conseil à l'unanimité décide l'achat du feu au prix de 3 900 € et l'achat de la table de tir au prix de 1 000 € TTC.
Le démontage des manèges forains est prévu le lundi 13 juillet au soir.

La fête nationale : le 14 juillet à 9 h 30 : Rassemblement en maire, cérémonie et café croissants au café du Village à l'issue de la cérémonie.
Monsieur Mathieu Maggi demande qui va tirer le feu d'artifice le 11 juillet.
Monsieur le Maire lui indique que notre agent technique est habilité à tirer le feu.

Commission en charge des finances, de l'économie, du tourisme et du numérique

Monsieur Rufin N'Ganga-Kouilou indique que nous sommes en période de déclaration fiscale et qu'il est disposé à assister les habitants qui auraient des difficultés pour remplir leur déclaration d'impôts.

Commission en charge de l'enfance, la jeunesse et la culture

Cadeaux des enfants partant en 6ème
Madame Marine Ploch indique que depuis plusieurs années nous offrons une calculatrice et nous complétons par d'autres objets : livre, gourde…
Pour cette année la commission a validé : une calculatrice, clé USB + une photo avec un cadre des enfants lors de leur visite au Sénat

Repas intergénérationnel
La Commission propose d'inviter les ainés volontaires à partager un repas avec les enfants de l'école le vendredi 19 juin 2026. Un document sera distribué aux habitants de 65 ans et plus afin de les inviter.
L'organisation sera à mettre en place en fonction du nombre de personnes présentes.

Charte du Picard
Lors de la Commission, Madame Marine Ploch a fourni à chaque membre de la commission la charte du Picard.
Des actions ont déjà été mises en place

- Les menus de cantine sont diffusés en Picard, ils seront insérés également sur le Facebook de la mairie
- Les panneaux d'agglomération et de rue en Picard
- L'intervention prévue sur le centre de loisirs
- **L'ajout d'un proverbe en picard lors de la diffusion du journal de la commune**

Informations diverses
Madame Marine Ploch a pris contact avec l'ESAT de Woincourt pour étudier les tarifs et modalités concernant la possibilité de mettre en place avec cette société une autre organisation de délivrance de repas de cantine, ce point sera examiné en Commission.

La prochaine réunion de la commission sera prévue en juin 2026.

06 Droit d'initiative :

Miroir Carrefour Rue sainte Nicole :
Monsieur Mathieu Maggi indique que le miroir au carrefour a été accroché récemment.
Monsieur le Maire le remercie pour cette information, les agents techniques interviendront sur ce désordre.

Panneaux d'entrée de village :
Monsieur Mathieu Maggi indique que le panneau Hocquélus à l'entrée de la rue d'Embreville a disparu.
Monsieur le Maire confirme et indique qu'il avait déjà l'information mais que le remplacement se fera lors d'un achat groupé avec d'autres panneaux à remplacer.

Feu d'artifice :
Monsieur Mathieu Maggi fait part qu'un feu d'artifice a été tiré à la salle lors d'une dernière location et demande si la commune a des informations à ce sujet
Monsieur le Maire lui répond qu'il n'avait pas connaissance du tir d'un feu d'artifice lors d'une location. Selon le type de feu d'artifice aucune déclaration n'est obligatoire mais qu'il va investiguer cette question.

Monsieur Mathieu Maggi demande s'il est possible d'envisager de tirer le feu d'artifice de la fête du village à un autre endroit que le stade de football. Il présente aux élus un sachet avec des étuis en carton indiquant qu'il s'agit des retombés au sol du feu d'artifice.
Monsieur le Maire répond que le feu a toujours été tiré du Stade de football à Aigneville depuis de nombreuses années.
Monsieur Mathieu Maggi indique qu'il y a parfois des retombés dans les propriétés des riverains et sur les toitures des maisons voisines et que l'année dernière il y a même eu un départ de feu.
Monsieur le Maire indique que le tir du feu d'artifice fait l'objet d'une scrupuleuse déclaration par voie dématérialisée à la Préfecture de la Somme avec un plan de tir et d'une zone de sécurité autour du tir. Les déclarations des années précédentes n'ont jamais fait l'objet de remarques en provenance des services de la Préfecture.

Monsieur le Maire indique que pour cette année, la municipalité s'est engagée pour l'achat et le tir du feu à la fête du village. Une réflexion pourra être ouverte sur ce sujet pour les prochaines années.

Procès verbaux :
Monsieur Mathieu Maggi indique que dans les articles du CGCT « Code Général des Collectivités Locales » la communication des procès-verbaux doit être mise en place.
Monsieur le Maire lui est répondu que le conseil municipal a pris en 2021 la décision lors de la publication des décrets sur la diffusion des procès-verbaux, d'afficher la liste des délibérations du conseil, ce qui est légal pour les communes de moins de 1000 habitants.
Les habitants peuvent sur demande avoir une copie du procès-verbal en mairie.
Monsieur Mathieu Maggi aimerait que le procès-verbal soit diffusé sur intramuros ou sur le site internet.
Monsieur Clément Recoules indique que nous avons avancé sur la communication mais que tout ne peut pas être fait en même temps.
Monsieur le Maire répond qu'il note la demande, ce point sur la diffusion des procès-verbaux sera examiné.
Monsieur Clément Recoules indique qu'un travail sur le site internet est en cours mais, ce site a des défauts et il est très lent, une refonte complète du site est à prévoir.

Urbanisme :
Monsieur Ludovic Maison indique qu'il a été évoqué au budget primitif le coût du service urbanisme.
Il indique que selon lui le Maire doit avoir la possibilité de ne pas déposer certains dossiers au service « Autorisation Droit du Sol » de la CCV.
Monsieur Ludovic Maison souhaite connaitre le nombre de déclarations de travaux et permis de construire sur les cinq dernières années déposées.

Monsieur le Maire lui répond que le nombre de dossiers sera indiqué.
Il rappelle que la loi impose aux habitants de déposer une déclaration de travaux ou permis de construire pour toute demande de modification ou de construction et qu'il transmettra les dossiers au service d'urbanisme ADS de la CCV.

Commission en charge des investissements travaux et de la sécurité :
Monsieur Yann Mallet programme une réunion de la commission elle aura lieu le 4 juin à 17 h 30 en mairie.

Comité des fêtes :
Madame Chloé Désiré informe le conseil de la création d'un comité des fêtes, cette association proposera des animations, festivités communales.
Le bureau est composé de :
Présidente : Chloé Désiré
Vice-Président : Antoine Brailly
Trésorière : Sylvie Lion
Secrétaire : Jean-Michel Devismes

Monsieur Ludovic Maison indique que cette association lui semble bien ancrée au sein du Conseil Municipal.
Madame Chloé Désiré répond que cette association est composée de membres du conseil mais également d'habitants de la commune.
Le nom est « Comité des Fêtes d'Aigneville »

Communication :
Monsieur Clément Recoules indique que nous sommes en cours d'élaboration d'une identité visuelle pour l'entête de la commune.

Monsieur Rufin N'Ganga-Kouilou confirme que ce projet sera présenté lors d'une prochaine réunion de commission.
Monsieur Clément Recoules regroupe les infos à destination des habitants et en assure les publications sur le Facebook communal.

Séance levée à 19 h 10

Le secrétaire,
Rufin N'GANGA-KOUILOU

Le Maire,
Stéphane DELABRE